

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le six février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du deux février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

EXCUSE : M. BONVOISIN

N° 4-2023 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Département de l'Eure et auprès de tout autres organismes pour le projet de réhabilitation du centre de loisirs du clos normand

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle compte 3 Collectifs de Mineurs (ACM) sur son territoire : à Pont-Audemer, à Montfort-sur-Risle et à Quilbeuf-sur-Seine.

Aujourd'hui, le site de Pont-Audemer Le Clos Normand propose différents services :

- Un Relai Assistantes Maternelles avec un bureau administratif et une salle d'activité ;
- Un multi-accueil (crèche et halte-garderie) La Marelle 0-3 ans avec un bureau administratif, salles d'activité (motricité...), une salle pour le repas et une cuisine, 1 salle de sieste, 1 nurserie ;
- Un accueil de loisirs le Clos Normand 3-14 ans avec un bureau administratif, 3 espaces dédiés pour les 3-6 ans, les 6-11 ans et les 11 ans et plus.

Le nombre d'enfants et demandes d'inscription auprès de l'accueil de loisirs Le Clos Normand ne cesse d'augmenter. Les normes et besoins ont évolué par rapport à ceux de 2000, année de construction des bâtiments du Clos Normand. Il devient donc nécessaire d'adapter les locaux.

Les espaces intérieurs ne sont plus adaptés à leur utilisation. Il est nécessaire de repenser l'aménagement de lieux de stockage et de rangement de matériel, d'augmenter la capacité d'accueil des salles de repos et de sieste, d'intégrer des sanitaires supplémentaires.

Les espaces extérieurs sont également à repenser car ils ne correspondent plus aux besoins actuels. Ils n'offrent pas aux enfants utilisateurs de l'accueil collectif, d'espaces ludiques : toboggans, traçages au sol, etc... Il est également nécessaire de sécuriser le site, qui à ce jour est un grand espace ouvert où quiconque peut circuler.

Il a donc été décidé de concevoir un réaménagement global du site Le Clos Normand (bâtiments et extérieurs) afin de lui donner de nouvelles fonctions pédagogiques et de loisirs, de le sécuriser et d'en faciliter la lecture pour les familles et professionnels de la petite enfance et de l'enfance et enfin de répondre aux différentes réglementations en vigueur (Établissement Receiving du Public, Accueil Collectif de Mineurs, Protection Maternelle Infantile...).

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

CONSIDERANT que le projet éducatif et social local a été validé en conseil communautaire en décembre 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un réaménagement global du Clos Normand ;

CONSIDERANT que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	163 636,36 €	Etat (DETR)	40,00%	900 000,00 €
CT / CSPS	40 909,09 €	Département de l'Eure	33,78%	760 143,30 €
Travaux	1 539 821,42 €	CAF	6,22%	139 856,70 €
Aménagements extérieurs	505 633,13 €	Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle	20,00%	450 000,00 €
Total	2 250 000,00 €	Total		2 250 000,00 €

Il est proposé au Bureau Exécutif,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

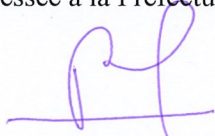
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 6 février 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Acte publié le 10.02.23


Francis COUREL



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20230206-4-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023